

CORONAVIRUS : REGARDS SUR UNE CRISE

Cette série de contributions s'efforce de mettre en partage les réflexions, observations, témoignages et questionnements que suscitent, chez chacun d'entre nous, les développements de l'épidémie et les multiples conséquences qu'elle aura aussi bien à court qu'à long terme.

LE TISSU INDUSTRIEL FRANÇAIS FACE AU COVID-19 "STOP AND GO ?" OU "STOP AND DIE ?"

24 mars 2020 | Par Thibaud Frossard, coordinateur du pôle industrie & chiffrage de Terra Nova et Clément Jakymiw, ingénieur des Mines, expert en politique industrielle à Terra Nova

SYNTHÈSE

Le tissu industriel français s'est trouvé fragilisé avant même la croissance exponentielle du Covid-19 en Europe, par les répercussions des chocs sur l'offre et la demande subis par l'économie chinoise entre janvier et février 2020. Face à des chaînes d'approvisionnement de plus en plus exposées à la Chine, certains secteurs étaient en conséquence dès le début du mois de mars, en situation de quasi-rupture d'offre. Le développement de la pandémie en Italie, puis en France, et l'annonce des mesures de confinement ont définitivement placé la grande majorité des industriels français face à un double choc d'offre et de demande.

Le délitement progressif des chaînes d'approvisionnement et la difficile adaptation des unités de production à une situation de crise sanitaire, ont conduit en cascade le tissu industriel français à un quasi-arrêt (stop).

Les mesures annoncées par le gouvernement visent à une préservation des compétences et des sites industriels dans cette phase d'arrêt, via des mesures de préservation de la trésorerie des entreprises et de chômage partiel. Ces mesures ont vocation à éviter la propagation du choc d'offre à l'issue de la crise. Dans le même temps, il devient difficile d'assurer une continuité des activités industrielles et en particulier stratégiques dans le cadre de la gestion de la crise. Cela suppose le redémarrage d'industries non-essentiels (go) dans le respect des règles sanitaires pour permettre aux entreprises stratégiques d'être approvisionnées en intrants. Cette stratégie permettra à la France d'être davantage résiliente au cours de l'épidémie et pourrait contribuer à la reprise économique à la sortie de la crise. Dans le cas contraire, la France risque de voir son tissu industriel fortement impacté à la sortie de crise (die). A terme, le choc de demande devra sans doute être traité par un plan de relance de la consommation domestique et une assistance sectorielle forte.

I. LA CRISE SANITAIRE EN FRANCE S'EST INSTALLÉE DANS UN CLIMAT INDUSTRIEL DÉJÀ AFFAIBLI PAR LE CHOC D'OFFRE ET DE DEMANDE CHINOIS DE JANVIER-FÉVRIER 2020

Entre janvier et février 2020, l'économie chinoise, deuxième puissance économique mondiale^[1], a été la première à être durement impactée par la propagation du Covid-19. Face à l'augmentation des cas dans la province du Hubei, le gouvernement chinois annonce des premières mesures de quarantaine à partir du 23 janvier dans les grandes villes de cette province, rapidement suivi par un lockdown complet de celle-ci. Pendant le mois de février, la crainte de l'épidémie, l'amplification des mesures de confinement, la suspension des lignes aériennes font progressivement chuter les indicateurs de production et de consommation chinois.

[1] Avec un PIB de 13 608 Mds\$, soit 15,8% du PIB mondial, la Chine est la seconde puissance mondiale derrière les Etats-Unis en 2018. Lors des précédentes crises sanitaires en 2002-2003, le PIB chinois ne représentait qu'environ 4,3% du PIB mondial. Données: Banque Mondiale, PIB par pays (US\$, courant).

À la mi-février, les indicateurs de mobilité avaient reflué en Chine de près de 70% [2], les indices de consommation énergétique d'environ 40% [3] et les indices de production de plus de 70% [4]. Aussi, la Chine a fait face début 2020 à un double choc asymétrique [5] de demande et d'offre. Cette crise domestique n'a pas été neutre pour les industries européennes et françaises, tant les relations commerciales et les interdépendances se sont accrues avec la mondialisation et la montée en gamme de l'économie chinoise.

S'agissant du choc de demande chinois, en termes d'exportations de biens, la Chine est le 7ème client de la France avec 20,8 milliards d'euros d'exportations en 2018, soit 4,2% de l'ensemble des exportations [6]. La France exporte principalement vers la Chine des biens issus des secteurs de l'aéronautique (40%), du matériel électronique (17%), de la chimie, des parfums et cosmétiques (11%) et des biens agricoles et agroalimentaires (11%). Par ailleurs, la limitation progressive de la circulation des personnes depuis la Chine s'est traduite par une baisse du tourisme en France et des richesses qui en découlent localement (restauration, hôtellerie, etc.), et des industries connexes (aéronautique, transports, etc.). A court terme, c'est une bonne partie du flux de 2.2 millions de touristes par an [7] qui est compromise. Les entreprises des secteurs concernés ont donc enregistré avant même l'arrivée du Covid-19 en France une première baisse de leurs carnets de commandes. Pour certaines d'entre elles, fortement exposées à la Chine, ou à des difficultés sectorielles spécifiques [8], de premières faillites ont pu être observées avant même le déclenchement de l'épidémie dans l'Hexagone.

La balance commerciale structurellement déficitaire de la France vers la Chine suggère un risque encore plus important lié au choc d'offre.

[2] Au 20 février, l'indice de fréquentation des hubs de transports reflue ainsi de près de 66% par rapport à l'année précédente. Données: Suivi quotidien Covid-19 : situation au 24 février, Service Economique de Pékin, Ambassade de France en Chine.

[3] Au 20 février, l'indice de consommation de charbon journalière reflue de quelques 42% par rapport à l'année précédente. Données: Suivi quotidien Covid-19 : situation au 24 février, Service Economique de Pékin, Ambassade de France en Chine.

[4] Au 20 février, l'institut d'analyse économique Trivium estime l'activité des entreprises industrielles du pays à 29% de leur activité usuelle.

[5] En économie internationale, un choc d'offre est qualifié d'asymétrique, quand il ne concerne qu'un pays. Il est symétrique quand il se généralise.

[6] Camille Bortolini, Estelle Jacques (2019), « Les relations commerciales entre la France et la Chine en 2018 », DG Trésor, Douanes françaises.

[7] Atout France, 2018.

[8] C'est le cas de la filière aéronautique, fortement impacté par la crise du Boeing 737 Max, ou de la filière automobile pour laquelle le ministre de l'Economie et des Finances lançait le 2 décembre 2019 un plan de soutien, et qui est confrontée à un double défi conjoncturel (retournement des marchés) et structurel (nouvelles normes d'émission et électrification des chaînes de traction).

La Chine est, en effet, le 2ème fournisseur de la France avec un total de 49,9 milliards d'euros d'importations en 2018, soit 9,1% du total des importations. La France importe principalement des composants informatiques et électroniques (30%), du textile (20%), des équipements électriques et ménagers (11%), des machines industrielles et agricoles (7%) et des produits métallurgiques et métalliques (6%). Outre quelques tensions observées pour les consommateurs sur les produits finis dans les objets high-tech ou l'habillement par exemple, la principale conséquence du choc d'offre chinois est à retrouver dans les perturbations des chaînes de production qu'il a induites en France directement ou indirectement par des cascades sur des chaînes d'approvisionnement de plus en plus mondialisées[9].

La mue de ce choc asymétrique d'offre chinois en un choc d'offre plus généralisé dépend de la capacité de substitution des unités de production à leurs fournisseurs chinois, qui diffère grandement selon les secteurs. Plus la Chine est présente sur un secteur, plus la substitution se trouve difficile pour les clients français. La part de la valeur ajoutée de la Chine dans la demande finale mondiale s'élève dans le textile-cuir-habillement à près de 40%, dans la sidérurgie et la métallurgie à environ 29%, dans les machines et équipement à 28% et à 24% dans la chimie et les produits minéraux non-métalliques[10]. Le débat s'est particulièrement cristallisé autour de secteurs de première nécessité comme celui du médicament, la Chine produisant la majeure partie des principes actifs (60% du paracétamol distribué dans l'Hexagone est produit en Chine par exemple), mais des secteurs jugés moins "critiques" comme l'automobile ont été également durement éprouvés[11]. Outre les capacités de substitution, la propagation du choc est légèrement retardée du fait de la capacité des entreprises à mobiliser des stocks de matières premières et de commodités pendant les premières semaines de la crise ou à bénéficier d'intrants déjà en cours d'acheminement avant le pic de la crise en Chine (on estime à 4 à 6 semaines le temps de livraison depuis ce pays). Des comportements d'achat en panique d'intrants, à l'image de ceux observés chez les consommateurs dans les supermarchés, ont par ailleurs pu amplifier le choc en début de crise, ceux-ci ayant contribué à fragiliser un peu plus la confiance dans les chaînes d'approvisionnement.

[9] Elie Gerschel, Alejandra Martinez, Isabelle Mejean (2020), « Propagation des chocs dans les chaînes de valeur internationales : le cas du coronavirus », Institut des politiques publiques.

[10] Alexandre Mirlicourtois, Xerfi, « COVID-19 : l'impact de la Chine dans les chaînes de valeur mondiales », La Tribune, 24/02/2020

[11] Voir par exemple le témoignage Pierre Boulet, directeur de l'équipementier français Novarès

C'est le cas par exemple de la filière électronique où les industriels ont acheté les rares intrants disponibles pour prévenir la crise d'offre, en particulier sur les circuits imprimés[12]. Par le biais du choc de demande chinois, mais surtout par celui du choc d'offre, la situation sanitaire en Chine a contribué à la fragilisation du tissu industriel français et plus généralement mondial, plaçant certains secteurs, y compris stratégiques, eux-mêmes dans un quasi choc d'offre.

II. LA PROGRESSION MONDIALE DU VIRUS EN MARS CONFRONTE LE TISSU INDUSTRIEL FRANÇAIS À UN DOUBLE CHOC D'OFFRE ET DE DEMANDE SYMÉTRIQUE, NON PLUS SEULEMENT SECTORIEL MAIS GÉNÉRAL.

La croissance exponentielle du Covid-19, d'abord en Italie, puis dans de nombreux pays européens, dont la France, et aux Etats-Unis est venue amplifier la perturbation déjà commencée des chaînes d'approvisionnement de nombreux secteurs industriels. Les mécanismes évoqués supra pour la Chine se sont étendus à l'ensemble des pays touchés. L'activité économique a progressivement ralenti, laissant entrevoir un choc symétrique de demande[13], à mesure que les craintes sanitaires grandissaient et que les premières mesures d'endiguement étaient annoncées.

Face à cette contraction localisée et mondialisée de la demande et une difficulté de maintenir la capacité de production faute d'intrants, il n'est pas surprenant d'observer que des entreprises se mettent à l'arrêt totalement ou partiellement, hors effet sanitaire direct de l'épidémie. En effet, dans un contexte tendu où les contraintes logistiques et opérationnelles se multiplient, la fermeture d'un fournisseur ou l'annulation d'une commande peut être le catalyseur d'une fermeture qui devient une solution nécessaire. L'arrêt de l'activité peut être le seul moyen de préserver la trésorerie des entreprises, nécessaire tant pendant la crise pour éviter la faillite[14], que pour le redémarrage[15].

A cette crise des chaînes d'approvisionnement est venue s'ajouter l'impact direct de la crise sanitaire sur la continuité d'activités et la difficulté d'adapter celle-ci dans le respect des mesures d'endiguement de l'épidémie.

[12] « Face au Coronavirus, la filière électronique veut sortir de sa dépendance vis-à-vis de la Chine », L'Usine Nouvelle, 27/02/2020

[13] Certains secteurs très spécifiques (grande distribution, services en ligne, etc.) ont dans un premier temps connu un regain de demande.

[14] Malgré l'arrêt des coûts variables, certaines charges fixes (loyers, etc.) continuent à épuiser la trésorerie même sans production

[15] Voir sur les difficultés de trésorerie des entreprises, la première partie de la note « Pour en finir avec la culture du retard de paiement en France" parue chez Terra Nova en 2019.

Après une première allocution du Président de la République le jeudi 12 mars 2020 annonçant la fermeture des établissements scolaires et le souhait de recourir massivement au télétravail quand celui-ci est possible, le Premier ministre a renforcé les mesures de confinement le samedi 14 mars 2020 en annonçant la fermeture des bars, restaurants et commerces non essentiels. L'audience-record de 35,3 millions de téléspectateurs, le lundi 16 mars, lors de la seconde allocution du Président de la République précisant les modalités du confinement, témoigne de l'inquiétude des Français. Celle-ci a suscité de nombreuses interrogations sur la continuité d'activité : puis-je aller au travail ? Comment puis-je aller au travail ? Mon espace de travail est-il sécurisé ? Ces questions légitimes que se posent les salariés s'ajoutent à celles des dirigeants : puis-je ouvrir ? Que dois-je faire pour adapter l'espace de travail afin de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation ? Face à ces questions multiples et sans réponse immédiate, les dirigeants d'entreprises et les salariés se sont retrouvés démunis. Face à la multiplication des difficultés (postes de travail non adaptés, salariés absents, revendication du droit de retrait, etc.) et à l'incertitude la plus complète, la solution la plus simple demeure la fermeture temporaire le temps d'obtenir les réponses nécessaires et d'adapter les postes de travail.

Ces contraintes, qui pesaient d'abord sur quelques entreprises, ont très rapidement entraîné des défaillances en cascade de plusieurs filières. Trois points-clefs sont à retenir sur la contagion de la crise économique entre les entreprises :

1. La perte d'un unique maillon de la chaîne de valeur d'une filière a pu entraîner l'arrêt complet de celle-ci. La filière du BTP se compose de nombreux acteurs dont les fabricants de matériaux, les constructeurs, les plateformes logistiques ou encore les artisans. L'annonce par le directeur général de Point P le 17 mars de la fermeture de ses agences au public a provoqué une onde de choc pour l'ensemble du secteur. Cette fermeture, partielle ou complète, bien que temporaire, prive les constructeurs et artisans des biens nécessaires et conduit à l'arrêt des chantiers.

[12] « Face au Coronavirus, la filière électronique veut sortir de sa dépendance vis-à-vis de la Chine », L'Usine Nouvelle, 27/02/2020

[13] Certains secteurs très spécifiques (grande distribution, services en ligne, etc.) ont dans un premier temps connu un regain de demande.

[14] Malgré l'arrêt des coûts variables, certaines charges fixes (loyers, etc.) continuent à épuiser la trésorerie même sans production

[15] Voir sur les difficultés de trésorerie des entreprises, la première partie de la note « Pour en finir avec la culture du retard de paiement en France" parue chez Terra Nova en 2019.

Pourquoi dans ce cas continuer à produire du ciment si les chantiers sont à l'arrêt ? Pourquoi continuer à produire d'autres matériaux qui ne pourraient qu'être stockés ? L'arrêt d'un seul maillon conduit, on le voit, très rapidement à l'asphyxie généralisée d'une filière.

2. Les grands donneurs d'ordres ne sont pas épargnés par un arrêt de production et entraînent avec eux l'ensemble de leurs sous-traitants. C'est le cas par exemple de la filière automobile : PSA annonce le lundi 16 mars la fermeture de ses quinze sites européens ; Renault ferme le jour même ses douze sites français. La dynamique se poursuit avec la fermeture le mercredi 19 mars de l'usine Toyota de Valenciennes, chaque industriel étant dans l'incapacité de proposer aux salariés un environnement de travail rassurant et validé par les partenaires sociaux. Dans une filière d'ores et déjà sous tension et ne disposant plus d'aucune marge^[16], les équipementiers emboîtent le pas avec la fermeture des sites de Michelin et de Valéo. Avec ces fermetures des principaux sites de production, c'est toute la sous-traitance et la chaîne de valeur amont qui se retrouve contrainte de s'interrompre conduisant à l'arrêt progressif d'une filière toute entière, laquelle représente 149 000 entreprises, 990 000 emplois directs et 115 Mds€ de chiffre d'affaire^[17].

3. La mise à l'arrêt d'entreprises non-critiques a des impacts indirects sur des chaînes de valeur connexes, parfois essentielles pour traverser la crise sanitaire. L'industrie française se décompose en filières que l'on considère bien souvent comme indépendantes les unes des autres. Pour autant, l'ensemble des filières jouit d'une base industrielle commune. Par exemple, l'industrie plastique a des débouchés dans de nombreuses autres filières. En effet, les pièces plastiques se retrouvent dans une automobile, un dispositif médical ou dans les emballages alimentaires. Face à l'arrêt des principales filières (automobile par exemple), les volumes commandés s'effondrent et la tentation de s'interrompre est naturelle pour ne pas faire tourner à vide un outil productif coûteux. Comment s'assurer dès lors que l'industrie alimentaire puisse continuer à produire les denrées nécessaires sans industrie plastique pour produire les emballages alimentaires ? Comment livrer des gels hydro-alcooliques sans contenants plastiques ? De même, comment continuer à fabriquer des gels hydro-alcooliques sans éthanol, dont les volumes de production ne sont traditionnellement pas dictés par la production de gels hydro-alcooliques mais par d'autres filières ?

[16] Cf I de la présente note

[17] <https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/comite-strategique-de-la-filiere-automobile>

Cette situation a rapidement conduit la France à son tour dans le double choc d'offre et de demande observé en Chine.

III. LE REDÉMARRAGE DES ACTIVITÉS DOIT ÊTRE RÉFLÉCHI AU PLUS VITE POUR NE PAS PASSER D'UN "STOP AND GO" À UN "STOP AND DIE"

En cette fin du mois de mars, la conséquence pratique de cette situation est un arrêt quasi-complet^[18] (situation dite *stop*) des activités de productions industrielles en France, dites non-essentiels, même si celles-ci n'ont pas fait l'objet à ce stade d'interdiction des pouvoirs publics, comme cela a pu être annoncé en Italie le 21 mars^[19].

A court-terme, la stratégie mise en place par le gouvernement pour lutter contre les défaillances des entreprises vise à éviter la perte définitive de capacités de productions. Le plan du gouvernement repose sur un maintien des compétences et sur un renforcement de la trésorerie des entreprises. Il consiste dans la mise en place de divers outils, et notamment (hors soutien spécifique) :

- Un décalage dans le paiement de certaines échéances sociales et fiscales, voire des remises d'impôts ;
- La mise en place d'un fonds de solidarité qui assisterait à hauteur de 1 500 euros les TPE et les indépendants des secteurs les plus touchés ;
- Des garanties de lignes de trésorerie bancaires pour 300 milliards d'euros ;
- Un soutien dans le rééchelonnement de charges (report des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité vis-à-vis des bailleurs, soutien de la Banque de France dans le rééchelonnement des crédits bancaires, etc.) ;

[18] Il est encore difficile d'estimer finement et quantitativement l'arrêt de la production industrielle en France. La consommation électrique entre le 15 et le 21 mars est un premier indicateur puisqu'une chute d'environ 16% entre 2019 (9.98 TW consommés) et 2020 (8.36 TW consommés) a été observée. Une baisse de 24% est également observée avec la semaine précédente. La consommation électrique française est répartie en 2019 entre la consommation résidentielle (35.9%), les entreprises et professionnels (47.4%) et les grandes industries (16.7%). Dans l'hypothèse raisonnable où la consommation résidentielle n'a pas diminué du fait du confinement, la baisse de la consommation électrique peut être directement imputée à la baisse de la consommation des entreprises et professionnels et des grands industries (64.1%). Aussi, la baisse de consommation d'électricité qui est imputée à l'industrie reflète une baisse de l'activité dans le secteur de 30 à 40% ; chiffres analogues aux chiffres chinois - calculs effectués depuis la base de données RTE

[19] En pratique, s'agissant de l'industrie italienne, de nombreux observateurs semblaient affirmer que la majeure partie des unités de production italiennes était déjà à l'arrêt.

- La mise en place d'un dispositif de chômage partiel simplifié (rétroactivité, délais de dépôts de 30 jours, etc.) et renforcé (remboursement de l'intégralité des coûts liés au chômage partiel[20]).

Ces mesures visent à faire du choc d'offre symétrique actuel, un choc aussi transitoire que possible (protection pendant la phase de *stop*), en actant un maintien des compétences et en sauvegardant au mieux les structures actuelles par des injections de trésorerie pendant cette période de *stop*. Plusieurs de ces mesures se rapprochent de celles mises en place dans le cadre du plan de relance français utilisé lors de la crise 2008-2009. La majeure partie des économies occidentales (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, etc.) se sont orientées vers des dispositifs semblables dans leur objectif, même si les modalités pratiques de mise en œuvre (subvention directe vs. levier bancaire, etc.), les montants en jeu et les priorités sectorielles peuvent différer. Ces mesures doivent permettre de ne pas placer l'industrie française dans un choc d'offre asymétrique à l'issue de la crise, qui signifierait une récession et une perte forte de marchés pour elle. Certains pays, comme les Etats-Unis, ont aussi fait le choix de s'attaquer au choc de demande en cours par des dispositifs d'*helicopter money* (chèque de 1000 dollars versé à chaque américain).

Le redémarrage d'une partie des capacités de production françaises (*go*), y compris dans des activités industrielles "non-essentiels", est un sujet critique pour assurer une production minimale pendant la crise et préparer la sortie de crise.

Ce redémarrage repose sur l'idée qu'une partie des activités non-essentiels sont des intrants des activités critiques (comme l'alimentaire ou les produits de santé) et qu'au regard d'une durée de crise incertaine, ces derniers vont s'avérer nécessaires. En effet, si la poursuite à court terme de l'activité des secteurs stratégiques est possible par l'existence de stocks tampons et d'une certaine inertie, la pérennité de ces secteurs dépend d'une base industrielle large. Il doit bien entendu être mis en balance avec l'évolution territoriale de l'épidémie[21]. Le redémarrage est une priorité qui n'obère en rien l'impératif de contenir la crise sanitaire.

[20] En pratique, l'entreprise est tenue de verser une indemnité égale à 70% du salaire brut à un salarié au chômage partiel (pour le salarié, cela correspond à une rémunération nette de 84 % par rapport à sa rémunération habituelle). L'entreprise est remboursée par l'Etat pour des salaires jusqu'à 4,5 fois le SMIC. Des dispositifs spécifiques sur les plus précaires existent : les salariés au SMIC ou moins sont par exemple indemnisés à 100%.

[21] Il serait contre-productif à ce stade de vouloir relancer coûte que coûte l'activité industrielle dans les zones critiques d'épidémie comme le Bas-Rhin.

Le fonctionnement des usines doit être adapté pour que les gestes barrières et les critères de distanciation soient strictement respectés au cours de l'activité (à la machine), mais aussi en dehors (transports des personnes vers le site, prise de poste dans les vestiaires). Cette adaptation du cadre de travail doit être le fruit d'une construction avec les partenaires sociaux et les salariés et faire l'objet d'information et de formation.

En pratique et à court-terme, dans les secteurs stratégiques (production alimentaire et matériel médical notamment) sollicités pour répondre aux besoins exceptionnels, la poursuite d'activité ou le redémarrage doit être soutenu dans une logique d'économie "de guerre". L'ensemble des chaînes de valeur doivent être remontées, sans quoi les ruptures d'approvisionnement seront toujours plus nombreuses et difficiles à compenser. Il convient donc de projeter cet "effort de guerre" sur l'ensemble des productions nécessaires. Par exemple, la fabrication des respirateurs par Air Liquide^[22] ne se limitera pas à la poursuite de l'activité du site industriel d'Air Liquide, mais à d'autres usines fabriquant des cartes électroniques, des moules plastique, etc. Il en va de même dans l'agro-alimentaire pour les emballages plastiques qui ne peuvent être réalisés sans industrie de transformation du pétrole.

Le maintien de cette base industrielle s'avère d'autant plus crucial face aux perspectives de moyen terme de cette crise sanitaire. En effet, la dynamique de propagation du virus est encore peu connue. Aussi, il est impossible d'esquisser des perspectives claires quant à la gestion de cette crise. Allons-nous vers une période de confinement unique ? Ou au contraire vers une succession de périodes de confinement dès lors que l'épidémie rejaillit ? Trouverons-nous rapidement un vaccin ? Pourra-t-on toujours compter sur d'éventuelles importations en l'absence de production domestique ? Face à ces incertitudes, maintenir une base industrielle en France est une condition de résilience pour répondre efficacement à la crise sanitaire. A plus long-terme, y compris à la fin de la vague épidémique, cette politique volontariste du *go* permettra d'accélérer la reprise du tissu industriel français. Dans le cas contraire, la France prend le risque de se retrouver dans un choc d'offre asymétrique prolongé, conduisant à des pertes de contrats et à la faillite de nombreux sites industriels (*situation die*), d'autres pays parvenant à relancer avant elle leur activité (en pratique, la capacité industrielle de certains pays proposant des produits substituables à ceux de la France n'est pour l'instant que peu - ou pas - affectée par le Covid-19 ou est déjà en voie de se relancer dans le cas de la Chine).

[22] BFM, 19/03/2020, « Air Liquide va quadrupler sa production de respirateurs artificiels ».

Il conviendra par ailleurs, à la sortie de la crise (voire pendant), de s'attaquer au choc de demande si celui-ci ne se résout pas spontanément. Des plans de relance massifs dans les secteurs industriels les plus touchés (commande publique de matériel, etc.) devront être mis en place au plus vite, pour assurer un relais sur les carnets de commande. **Des dispositifs spécifiques de relance de la consommation des ménages**, à l'image des primes à la casse automobile lancées lors de la crise 2008-2009, pourront aussi être lancés. Cette crise aura aussi servi de révélateur à la dépendance industrielle de la France, plaidant pour une politique industrielle forte sur le sujet à la sortie de la crise sanitaire.